



Décisions du Président
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
Décision n°DP-2022-99

**Direction de l'Economie et du
Marketing Territorial**

**OBJET : SIGNATURE D'UN AVENANT AU BAIL PROFESSIONNEL AVEC
L'ASSOCIATION NOUVELLE DONNE**

Le Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-2, L5211-9 et L5211-10,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.150 en date du 9 juillet 2020, portant élection du Président d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2020.160 en date du 9 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Président par le Conseil Communautaire

VU la décision n° 2019-440 du 28 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2021-416 du 20 décembre 2021,

VU le projet d'avenant ci-annexé,

Considérant que par décision du 28 décembre 2019, Annonay Rhône Agglo a autorisé la signature d'un bail professionnel à intervenir avec l'association Nouvelle Donne pour la location de locaux au Pôle entrepreneurial de Vidalon,

Considérant une nouvelle organisation des locaux loués et le vote par le Conseil Communautaire de nouveaux tarifs de location applicables au 1^{er} janvier 2022,

Il y a lieu d'établir un avenant au bail professionnel qui détermine les nouvelles conditions de location desdits locaux.

DÉCIDE

Article 1 :

La conclusion de l'avenant n° 1 au bail professionnel signé avec l'association Nouvelle Donne pour la location de locaux au pôle entrepreneurial de Vidalon.

Article 2 :

Le présent avenant au bail est conclu à compter du 1er janvier 2022.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de son dépôt à la Sous Préfecture de Tournon

Et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon (Palais des Juridictions Administratives, 184 rue Duguesclin 69433 LYON CEDEX 03) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Transmis en sous-préfecture le : 11/03/22

Fait à Davézieux, le 10 mars 2022

Président

Simon PLENET



Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220211-32023-AR-1-1